

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D28-2016

Séance du 24 mars 2016 – Convocation du 14 mars 2016

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> avril 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Hélène SORREL-DUNAND par Gisèle COIN ; Claire POINT par Claire LEBAHAR ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Andrée MANGUELIN par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : Subvention Contrat Enfance Jeunesse**

La commune est engagée dans le Contrat Enfance Jeunesse qui est formalisé par une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales. Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, des actions sont portées par la Commune mais aussi par des partenaires. Il convient de définir les subventions maximales qui pourront être allouées à ces partenaires dans le cadre spécifiquement du contrat et versées hors subventions ordinaires. Il est entendu que le versement des subventions est conditionné à la fourniture d'un dossier de demande de subvention complet.

Associations	Action	Montant
Alfa 3A	Fonctionnement du RAM	17 515 €
MJC	Accès à la culture	11 000 €
MJC	Camps préadolescents	7 500 €
MJC	Poste de deux animateurs permanents AL 10/13 ans	58 200 €
Association "Les Petits Gones"	Fonctionnement de la crèche parentale	124 000 €
Association "Les Petits Gones"	Lieu Accueil Enfant-Parent la Maison Couleur	3 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2016,
- VU le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2020,
- **DÉCIDE de l'attribution des subventions aux associations conformément à la liste ci-dessus sous réserve de la fourniture par chaque association demandeuse d'un dossier de demande de subvention complet,**
- **PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer les subventions aux associations locales sur les bases définies ci-dessus et à prendre toute mesure relative à l'application de cette décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 24 mars 2016  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/03/2016

- Publication ou affichage le 31/03/2016

Valérie GLATARD, Maire.



HOTEL DE VILLE

Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

[www.mairie-neuillesursaone.fr](http://www.mairie-neuillesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuillesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuillesursaone.fr)

